

Collège Auguste Renoir
50 Avenue Saint Paul
13013 Marseille

À l'attention de Monsieur le Recteur

Rectorat d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

À Marseille, le 25 novembre 2015

Aujourd'hui, comme tous les personnels enseignants de l'académie, nous avons été convoqués à une « journée de formation » dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège. Cette journée sans formateur consistait, selon nous, essentiellement à nous faire mettre en œuvre des dispositifs auxquels nous sommes largement opposés.

Cette réforme entend bouleverser les structures des collèges, réduire les horaires des disciplines, ce qui entraînera inéluctablement des suppressions de postes, au profit de dispositifs mal définis qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité.

Nous constatons que cette réforme se fait pour l'instant à moyens constants et propose un cadre rigide qui impose aux enseignants leurs démarches pédagogiques. Au contraire, il nous semble que la démarche par projet doit impérativement être initiée par les équipes enseignantes elles-mêmes pour être bénéfiques aux élèves. Par ailleurs, dépourvue de moyens, aucune pédagogie, aussi innovante soit-elle, ne peut mener à elle seule les élèves vers la réussite et l'émancipation.

La prétendue autonomie avancée par le ministère n'est en réalité que l'autonomie des chefs d'établissement. Nous en sommes réduits à nous soumettre aux décisions de notre direction dont nous constatons le pouvoir toujours plus important en matière de pilotage pédagogique. C'est d'ailleurs ce qui nous pousse à nous inquiéter quant au rôle que joueront les coordonnateurs de cycles et de niveaux qui deviendront des relais des chefs d'établissements. À cette hiérarchie intermédiaire au sein des établissements s'ajoute la mise en concurrence des établissements. L'annonce par la Ministre des projets de modification des cartes scolaires visant à la création de secteurs multi-collèges renforce notre inquiétude. Madame la Ministre s'est expliquée en ces termes : *« travailler sur l'offre pédagogique des établissements puisque ce qui fait qu'un établissement qui souffre de ségrégation sociale pourra attirer davantage une population plus mixte et plus équilibrée c'est qu'il ait à offrir quelque chose que les autres établissements n'offrent pas donc une spécificité, une originalité, un sujet pédagogique sur un sujet ou sur un autre qui fasse sa différence et la réforme du collège aide à cela puisqu'elle donne plus de marges de manœuvre aux collèges pour adopter des projets qui leur soient propres avec les EPI, avec la marge horaire qu'on leur donne qui est plus importante, c'est à dire des moyens plus importants pour mettre en place des projets qui feront l'identité du collège le rendront plus attractif et attireront d'autres familles*

que celles qu'il attirait jusqu'à présent »

En tant qu'établissement appartenant à l'éducation prioritaire, nous nous inquiétons de la perte d'un certain nombre de dispositifs offrant à nos élèves un accompagnement par l'équipe éducative qui permet aux élèves d'échapper à la réalité souvent difficile de leur quotidien. Quid de l'UNSS ? Quid de l'aide aux devoirs ? Quid du dispositif d'inclusion-scolaire ? Paradoxalement, notre temps de service explose sans nous permettre de passer plus de temps avec nos élèves. Déjà dans notre établissement, de nombreuses heures de cours, de concertation, de préparation ont été sacrifiées au profit de réunions dont l'efficacité et les objectifs nous interrogent encore : projet de liaison école-collège, rédaction du projet de réseau, formation imposée, parfois à distance et asynchrone, multiples rencontres avec les IA-IPR référent,...

Au-delà de ce qu'elle implique, la réforme du collège nous semble symptomatique d'une nouvelle gestion managériale des personnels que nous déplorons. Ainsi que penser des indemnités pour missions particulières qui alourdissent nos conditions de travail en contrepartie d'une rémunération bien maigre. Que dire de l'absence de cadrage national concernant ces indemnités laissant à la libre appréciation le choix du montant et des missions à attribuer ? Nous pensons au contraire qu'il nous faut réfléchir en termes de décharge de temps de travail. Que dire enfin de cette culture du chiffre et du résultat que met en place l'Education Nationale à travers le pilotage par indicateurs de performance plus qu'obscurs au moment même où nous réfléchissons, en tant qu'enseignants, aux modalités d'évaluation de nos élèves ? Cette pression que nous subissons au quotidien nous prive d'une énergie précieuse dont nous avons besoin pour accompagner au mieux nos élèves.

Nous sommes intimement convaincus que la qualité du travail que nous menons avec nos classes ne peut être réduite à quelque chiffre. L'émancipation de nos élèves, leur épanouissement, l'acquisition d'un esprit critique sont autant d'objectifs pour nous qui ne peuvent se mesurer ainsi. L'actualité pousse tous les regards à se poser sur notre système éducatif et ses acteurs sans qu'on nous apporte pour autant les conditions de travail et les moyens nécessaires pour mener un projet éducatif ambitieux et lutter contre les inégalités sociales et scolaires. La fermeture des CIO, la disparition de la DP3 et de la DP6 nous semble à ce propos regrettable. Cependant, **rien dans ces réformes ne nous semble permettre de lutter contre les inégalités sociales et scolaires qui touchent nos élèves.**

Certains moyens concrets peuvent être adoptés pour nous permettre de reprendre la main sur notre travail dans des conditions de service apaisées. Or celles-ci sont souvent mises à mal par des décisions prises par des directions dont nous avons souligné le pouvoir croissant. Dans ce sens nous souhaitons des garanties quant à la baisse des effectifs par classe, la possibilité du dédoublement à la hauteur de nos besoins, la liberté de choisir notre propre démarche pédagogique (co-intervention, projet, méthodologie, interdisciplinarité,...).